



Les déplacements sont à la charge des licenciés ou de leurs parents.

A l'inscription, un chèque de caution (non encaissé par le Club) vous est demandé. Celui-ci vous sera restitué lors de l'Assemblée Générale (ou détruit) si vous avez effectué les déplacements demandés, sinon vous serez avertis de l'encaissement partiel ou total de votre caution.

TRES IMPORTANT

Ce chèque de caution ne vous dispense en aucune manière d'assurer les déplacements. Au contraire, **nous comptons sur vous !**

Dès que nous disposerons des calendriers, les responsables d'équipe établiront un planning et vous demanderont d'effectuer 3 ou 4 déplacements (selon le nombre de matches et le nombre de joueurs).

Nom du joueur ou de la joueuse : _____

A _____, le _____

Signature du Responsable Légal

AL SAINT-OUEN BASKET

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Je soussigné _____ père, mère, tuteur (1) autorise l'ALSO BASKET OUI / NON (1) à prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident de mon fils/ma fille (1) _____ lors des différentes manifestations organisées par le Club.

Personne à prévenir : _____

téléphone : _____

En cas d'hospitalisation, les urgences étant assurées par l'hôpital de Vendôme, votre enfant y sera conduit.

Recommandations (allergies, traitements...) :

_____, le _____

Signature du Responsable Légal